

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira, en séance ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie du Val d'Hazey – 1, place du Souvenir Français, Aubevoye – 27940 Le Val d'Hazey, le :

Samedi 21 Mars 2026 à 10h00

Affiché le Lundi 16/03/2026.



Le Maire,

Philippe COLLAS

ORDRE DU JOUR

A – AFFAIRES GÉNÉRALES

Préambule

1. Election du Maire de la commune du VAL D'HAZEY
2. Election du Maire délégué de la commune de Sainte Barbe sur Gaillon



3. Election du Maire délégué de la commune de Vieux Villez
4. Election du Maire délégué de la commune d'Aubevoye
5. Détermination du nombre d'adjoints
6. Election des adjoints
7. Délégations du Conseil Municipal données au Maire
8. Adoption de la Charte de l'élu local

